

# 10 ans de saine gestion du risque !

*Voilà, dix ans déjà, que la Société de compensation en assurance médicaments du Québec a vu le jour! Par sa gestion rigoureuse, la Société aura contribué de façon essentielle à la réussite du régime mixte d'assurance médicaments en vigueur au Québec depuis 1997.*

1996. Le gouvernement du Québec fait le choix d'un régime d'assurance médicaments pour tous les citoyens. L'objectif : garantir à tous les Québécois, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1997, l'accès aux médicaments à un coût raisonnable, sans égard à leur état de santé.

L'industrie québécoise de l'assurance de personnes – déjà très présente dans le marché de l'assurance médicaments à travers les régimes d'assurance collective – a su relever le nouveau défi en se concertant pour définir les modalités de mise en commun des risques découlant de l'entrée en vigueur du nouveau régime. Désormais, les millions de Québécois participant à un programme d'assurance collective pourront bénéficier, à même leurs contrats d'assurance, d'une couverture d'assurance médicaments conforme aux principes mis de l'avant par la nouvelle loi.

Pour mettre en oeuvre cette mutualisation des risques, l'industrie doit se donner un cadre efficace et crédible. Elle crée dès 1997 la Société de compensation en assurance médicaments du Québec. La nouvelle société a pour mandat de veiller à la saine gestion du système de partage des risques mis en place par l'industrie. Elle sera le seul organisme reconnu à cette fin par le gouvernement du Québec et sera dirigée par un conseil d'administration de six membres représentant assureurs, employeurs et administrateurs de régimes d'avantages sociaux ou de fiducies.

Le rôle premier de la Société est de définir et de réviser les modalités de la mutualisation, ce qu'elle a fait à neuf reprises depuis sa création. Révisées annuellement, les modalités suivent l'évolution du nombre et du profil des groupes participant à la mutualisation, de l'état de santé de la population assurée et des nouvelles thérapies médicamenteuses.

Après dix ans d'activité, la Société présente un bilan financier sain, ses charges d'exploitation sont sous contrôle et son rôle est devenu de plus en plus important au sein de l'industrie. Entre 1997 et 2004, les sommes mutualisées sont passées de 6,7 millions à 25 millions de dollars.

Soucieuse de transparence et bonne gouvernance, la société a aussi évolué à ce chapitre. Son conseil d'administration compte, depuis 2004, neuf membres au lieu de six; trois de ces administrateurs doivent respecter les critères usuels d'indépendance et trois comités du conseil ont été mis sur pied afin de superviser les activités de la société, dont un comité sur la gouvernance.

Dans le même esprit, la Société s'est dotée en 2004 de sa propre identité corporative et a mis en ligne en 2005 un site d'information sur ses activités, accessible au grand public.

*Dix ans après sa création, la Société de compensation en assurance médicaments du Québec présente un bilan positif. La Société a ainsi contribué à faire du régime mixte d'assurance médicaments du Québec un modèle de partenariat entre les secteurs public et privé.*